

PRESENTATION DES INSTANCES DE SSV

CME : Commission Médicale d'Etablissement

La CME existe au sein de SSV depuis 2004. Elle a pour principales missions de :

- Organiser le développement professionnel continu des praticiens et l'évaluation de leur activité
- Donner son avis sur les réorganisations d'activité médicale et sur les nominations de médecins au travers de divers points qui sont : les textes stratégiques : projet d'établissement, programmes d'investissement, contrat pluriannuel d'objectifs et de moyens..., l'état des prévisions de recettes et de dépenses, les comptes et le tableau des effectifs du personnel, l'organisation interne (création, transformation, suppression de pôles d'activités ou de services), la participation aux actions de coopération et de coordination, les conventions hospitalo-universitaires et le règlement intérieur.

CRUQ : Commission de Relations avec les Usagers et de la Qualité

La CRUQ existe au sein de SSV depuis 2007. Elle a pour mission de :

- Contribuer à l'amélioration de la qualité de l'accueil des patients et de leur entourage
- Veiller au respect du droit des usagers et de faciliter leurs démarches pour exprimer leurs avis auprès des responsables de l'établissement, entendre les explications de ces derniers et être informés des suites données à leur demande

L'examen des plaintes et réclamations est réalisé selon les dispositions réglementaires. (Article R 1112-89 et R 1112-91 à 94 du code de la santé publique). L'ensemble des plaintes et des réclamations adressées à l'établissement par les usagers ou leur entourage ainsi que les réponses qui y sont apportées par les responsables de l'établissement sont tenues à disposition des membres de la commission. Elle se compose des membres suivants :

- Président : Président de l'Association
- Médiateur administratif titulaire : Directeur
- Médiateur administratif suppléant : Adjoint de Direction RAF
- Médiateur médical titulaire : Médecin Coordonnateur / Président de CME
- Médiateur médical suppléant : Médecin Coordonnateur
- Représentants des usagers titulaires : Membre de la Ligue contre le Cancer + de l'APF + du CO.DER.PA
- Représentant du Conseil d'Administration : Trésorier
- Représentant du Conseil d'Administration suppléant : Secrétaire Général
- Représentant paramédical titulaire : Cadre de Santé
- Représentant paramédical suppléant : IDE Major
- Représentant du personnel administratif titulaire : Secrétaire de Direction
- Représentant du personnel administratif suppléant : Secrétaire du SSIAD
- Représentant du S.S.I.A.D. titulaire : IDEC du SSIAD
- Représentant du S.S.I.A.D. suppléant : IDE du SSIAD

→ Si besoin d'informations complémentaires, merci de contacter la Secrétaire de Direction.

COVIRIS : Coordination des vigilances et des risques sanitaires

Le COVIRIS existe au sein de SSV depuis 2007. Il a pour objet de constituer une équipe fonctionnelle pluridisciplinaire notamment en ce qui concerne sa taille et ses moyens humains. Il est chargé de centraliser, coordonner, organiser, planifier et animer les actions nécessaires au bon fonctionnement des Instances de Vigilances Sanitaires, dénommées ci-après : CLIAS, Correspondant local de Matériorvigilance, Correspondant Local de Pharmacovigilance, Correspondant Local d'Hémovigilance et Comité de Gestion des Risques.

CLIAS : Comité de Lutte contre les Infections Associées aux Soins

Le CLIAS existe au sein de SSV depuis 2005. Il a pour principales missions de :

- Organiser et coordonner une surveillance continue des infections dans l'établissement
- Coordonner les activités de l'équipe opérationnelle en hygiène hospitalière
- Elaborer une politique du risque infectieux en concertation avec la Direction, la CME et les professionnels de santé concernés
- Donner son avis sur les aménagements des locaux et les acquisitions d'équipements ou de matériels susceptibles d'avoir une répercussion sur la prévention du risque infectieux
- Mettre en place un programme interne de formations
- Mettre en place un programme d'évaluations des pratiques professionnelles
- Transmettre chaque année au Directeur de l'établissement, au Comité d'Hygiène de Sécurité et des Conditions de Travail, au Médecin du travail, au Conseil d'Administration, un rapport d'activité et leur proposer un programme d'actions de préventions

CLAN : Comité de Liaison Alimentaire

Le CLAN existe au sein de SSV depuis 2014. Il permet une analyse du risque nutritionnel des patients. C'est une structure consultative participant par avis ou propositions d'amélioration de la prise en charge nutritionnelle.

COMEDIMS : Commission du Médicament et des Dispositifs Médicaux Stériles

La COMEDIMS existe au sein de SSV depuis 2013 (auparavant SSV était rattaché au COMEDIMS du CH de Brignoles). Il est animé par le pharmacien coordonnateur. Conformément à la réglementation, la COMEDIMS participe à la définition de la politique du médicament et des dispositifs médicaux stériles à l'intérieur de l'établissement et est partie prenante dans la mise en place du contrat du bon usage (décret du 24/08/2005 et circulaire d'application 19/01/2006).

CLUD : Comité de LUTte contre la Douleur

Le CLUD existe au sein de SSV depuis 2009. Ses missions principales sont :

- Proposer, à partir du bilan de l'existant, des objectifs d'amélioration et susciter le développement de plans d'amélioration de la qualité, pour l'évaluation, la prévention et le traitement de la douleur
- Proposer, organiser, coordonner, évaluer les actions (audits, groupes de travail, protocoles, outils d'évaluation...) à l'usage des professionnels
- Promouvoir, développer les actions de formation continue des personnels médicaux et para médicaux de l'établissement
- Participer et favoriser la participation des personnels aux formations inter établissements
- Donner son avis sur les projets d'acquisition des dispositifs médicaux et matériels nécessaires à la prévention et au traitement de la douleur
- Etablir un bilan annuel des actions engagées
- Informer des résultats des actions entreprises

CHSCT : Comité d'Hygiène, de Sécurité et des Conditions de Travail

Le CHSCT existe au sein de SSV depuis 2006. L'employeur a l'obligation de sécurité vis-à-vis de chacun des salariés. A ce titre, il doit prévenir les risques professionnels et est présent pour l'accompagner dans sa démarche. Il a pour mission générale de contribuer à la protection de la santé et de la sécurité des travailleurs. Il participe aussi à l'amélioration des conditions de travail. Il veille à l'observation par l'employeur de toutes ses obligations en matière d'hygiène et de sécurité.

PROCESSUS PLAINTES ET RECLAMATIONS

Tout usager d'un établissement de santé doit être à même d'exprimer ses griefs auprès des responsables de service de l'établissement.

Le CDS et/ou l'IDEC informe le patient sur la possibilité de transmettre une plainte et/ou réclamation du patient au Directeur par lettre manuscrite en Accusé/Réception.

Le Directeur **répond** dans les meilleurs délais, en avisant le plaignant de la possibilité qui lui est offerte de saisir un médiateur.

